

L'assouplissement quantitatif de la BCE

Le programme d'« assouplissement quantitatif » ou « Quantitative Easing » (QE), décidé par la Banque centrale européenne (BCE) lors du Conseil des gouverneurs du 22 janvier et qui a débuté le 9 mars 2015, portera sur des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire pour une valeur de 60,0 milliards d'euros par mois. Il devrait s'étaler jusqu'en septembre 2016 pour atteindre un total cumulé de plus de 1 100,0 milliards d'euros. Dans un document mis en ligne sur son site Internet, la BCE s'est attachée à répondre aux questions fréquentes posées sur ce programme d'achat d'actifs. À travers cette opération sans précédent pour elle, la BCE s'inscrit dans le cadre de son mandat de maintien de la stabilité des prix, étant rappelé que « La BCE recourt à une définition symétrique de l'inflation : une forte hausse des prix est aussi dangereuse pour notre économie que la déflation. Dans la période actuelle de croissance atone et de faible inflation, le seul instrument du taux d'intérêt n'a pas suffi à ramener l'inflation vers un niveau proche de 2,0 %. » La BCE indique que le programme « aidera également les entreprises européennes à accéder plus facilement au financement, à accroître leurs investissements, à créer des emplois et, à ce titre, soutiendra la croissance économique globale ... ». Par ailleurs, la BCE rappelle que ce programme ne contrevient pas à l'interdiction d'un financement monétaire – interdiction à laquelle elle adhère totalement – puisqu'elle n'effectue pas d'achat de titres sur le marché primaire et n'achète des obligations « qu'après la formation d'un prix de marché ».

Questions fréquentes sur les achats d'actifs : <https://www.ecb.europa.eu/home/html/faqassetpurchaseprogramme.fr.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 – BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 5 mars 2015 à Nicosie, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE et est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle annoncées. M. Draghi a déclaré lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, [...] nous avons décidé de laisser les taux d'intérêt directeurs de la BCE inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, l'accent est mis désormais sur leur mise en œuvre. Dans le prolongement de nos décisions du 22 janvier 2015, nous commencerons, le 9 mars 2015, à acheter des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire. [...] Comme nous l'avons précisé précédemment, les achats mensuels cumulés de titres des secteurs public et privé s'élèveront à 60,0 milliards d'euros. Ils devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et seront en tout cas réalisés jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2,0 % à moyen terme. [...] La situation sur les marchés financiers et le coût des financements externes pour l'économie privée ont continué à se détendre, aussi à la suite de nos précédentes mesures de politique monétaire. En particulier, les conditions d'emprunt appliquées aux entreprises et aux ménages se sont considérablement améliorées. [...] Dans un environnement marqué par l'amélioration de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs, la transmission de nos mesures à l'économie réelle se renforcera, contribuant à une nouvelle amélioration des perspectives de croissance économique et une réduction de la sous-utilisation des capacités de production. Par ce biais, nos mesures contribueront à un retour durable de l'inflation vers un niveau inférieur à, mais proche de 2,0 % à moyen terme et conforteront l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long termes. »

Déclaration Introductive de Mario Draghi du 05/03/2015 : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf

2 - Eurostat

Dans la Zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,2 % en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 11,3 % de décembre 2014 et à celui de 11,8 % de janvier 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la Zone euro depuis avril 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,8 % en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 9,9 % de décembre 2014 et à celui de 10,6 % de janvier 2014. Eurostat estime qu'en janvier 2015, 23,815 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,059 millions dans la Zone euro. Par rapport à décembre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 156 000 dans l'UE28 et de 140 000 dans la Zone euro. Comparé à janvier 2014, le chômage a baissé de 1,820 million de personnes dans l'UE28 et de 896 000 dans la Zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en janvier 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,7 %) ainsi qu'en Autriche (4,8 %), et les plus élevés en Grèce (25,8 % en novembre 2014) et en Espagne (23,4 %).

Actualités législatives

Publications au Journal Officiel

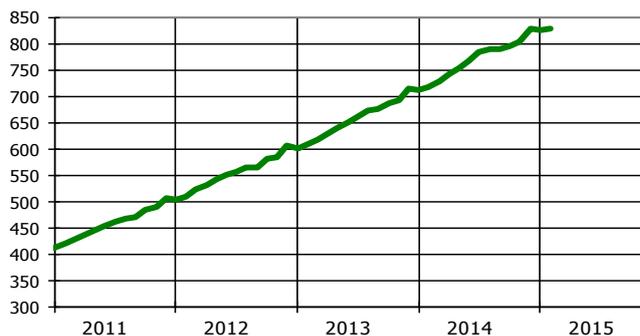
Décret n° 2015-243 du 2 mars 2015 relatif à la notification, par voie électronique, aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale de certains actes pris en vue du recouvrement de créances de toute nature. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030308769&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes de billets

En février 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 2,8 millions, après une baisse de 2,4 millions le mois précédent, et s'établissent à 829,4 millions d'euros. Le nombre de billets émis en février (15,0 millions) est constitué à 72,2 % par la coupure de 50 € (qui représente 65,4 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc appréciée de 18 centimes pour s'établir à 55,2 € au 28 février 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

Tendances conjoncturelles du quatrième trimestre 2014 : un climat des affaires volatil

L'IEDOM Mayotte a publié les Tendances conjoncturelles du quatrième trimestre 2014. L'Indicateur du climat des affaires (ICA) augmente de 4,1 points pour se situer au-dessus de sa moyenne de longue période (+3,2 points). L'amélioration de l'ICA s'explique entièrement par les réalisations globales du quatrième trimestre, tandis que l'orientation défavorable des perspectives pour le premier trimestre 2015 y contribue négativement. Ainsi, l'opinion des chefs d'entreprise sur les délais de paiement, le niveau de la trésorerie, les prix et les effectifs s'améliore. L'investissement est la seule variable prévisionnelle qui bénéficie d'une bonne orientation et qui participe donc à l'augmentation de l'ICA. En revanche, la perception des entrepreneurs sur leur activité est dégradée, à la fois pour le dernier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015.

[Les tendances conjoncturelles du quatrième trimestre 2014 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.](#)

Le tourisme à Mayotte : un potentiel de développement limité à réaliser

L'IEDOM Mayotte a également publié la note expresse *Éclairage* intitulée « *Le tourisme à Mayotte : un potentiel de développement limité à réaliser* ». Outre la description de l'activité touristique relative à son poids dans l'économie mahoraise et à son évolution entre 2002 et 2013, la note analyse également les potentialités de développement et les perspectives offertes au secteur. Considéré depuis de nombreuses années comme un secteur potentiel et prioritaire de développement, le tourisme reste encore une activité peu importante dans l'économie de l'île comme en témoigne sa faible contribution à la formation du Produit intérieur brut (PIB) ou aux échanges extérieurs. L'analyse des avantages comparatifs et des obstacles à l'essor d'une industrie touristique à Mayotte conduit à s'interroger sur le poids réel de ce secteur dans l'économie départementale, la pertinence du cadre stratégique existant, l'efficacité de l'action de la puissance publique et ses principaux axes de développement.

[La note sur le tourisme est disponible sur le site de l'IEDOM.](#)

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les prix augmentent légèrement en janvier

L'Indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,1 % en janvier. La progression des prix des services (+1,8 %), qui porte principalement l'accroissement de l'IPC, n'est que partiellement compensée par la diminution des prix de l'énergie (-3,7 %), de l'alimentation (-0,7 %) et des produits manufacturés (-0,1 %).

En glissement annuel, l'IPC croît également de 0,2 %, sous l'impulsion de l'augmentation des prix des services (+1,9 %) et de l'alimentation (+1,8 %). En revanche, les prix de l'énergie se contractent sensiblement (-7,0 %) tandis que ceux des produits manufacturés enregistrent un recul plus modéré (-1,9 %).



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Le chômage progresse malgré l'augmentation de l'emploi

L'INSEE Mayotte a publié les résultats de l'enquête emploi réalisée en 2014. Si une augmentation du taux d'activité (42,6 %, soit +2,5 points) et de l'emploi (35,5 %, soit +1,7 point) est relevée, ces dernières s'accompagnent également d'une légère montée du taux de chômage (19,6 %, soit +0,6 point). Ainsi, les créations d'emploi demeurent insuffisantes pour absorber l'arrivée de nouveaux actifs sur le marché du travail. Bien que 3 000 personnes supplémentaires se déclarent en emploi sur l'île, 1 100 actifs inoccupés s'ajoutent au nombre de chômeurs qui s'établit désormais à 10 500 personnes.

[L'enquête emploi 2014 est disponible sur le site de l'INSEE.](#)

EDM lance la labellisation RGE à Mayotte

Dans le contexte d'une demande énergétique croissante qui appelle à prendre en considération la problématique de la maîtrise de l'énergie, Electricité de Mayotte (EDM), en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), s'engage auprès de 14 entreprises mahoraises du bâtiment dans une démarche de labellisation RGE (Reconnu garant en environnement). Intitulé le « Club 14 », ces entreprises ont débuté la première séance de

formation au mois de février et devraient être en mesure d'être labellisées RGE le 1^{er} octobre 2015. L'enjeu étant la maîtrise de l'énergie, les entreprises sélectionnées auront acquis, au terme de la démarche, des connaissances sur les technologies du bâtiment, neuf et existant, permettant d'apporter des solutions performantes. Avec la reconnaissance RGE, elles pourront également proposer de nouvelles offres à leurs clients et leur faire bénéficier d'aides financières.

Inauguration du collège de Kwalé

Le nouveau collège de Kwalé a ouvert ses portes le lundi 2 février et a été inauguré officiellement le vendredi 6 février. Prévu pour une capacité maximale de 1 200 élèves, l'établissement n'est ouvert que partiellement et n'accueille que des classes de 6^e et 5^e, soit la moitié des effectifs prévus, en attendant la fin des travaux. Le collège accueillera les classes de 4^e et 3^e, et fonctionnera donc de manière complète, à compter de la rentrée 2015. Il reçoit des élèves en provenance des collèges de Passamainty et de Dembéni, permettant ainsi d'équilibrer les effectifs dans ces établissements scolaires.

Mise en valeur des produits mahorais

Animé par la volonté de mettre en avant le talent et les produits des artisans locaux, le Comité départemental du tourisme de Mayotte (CDTM) a mis en place une exposition permanente dans le hall d'accueil de son bâtiment. La manifestation a débuté le 28 février et se renouvèlera tous les derniers samedis du mois. La volonté est d'offrir aux artisans une vitrine d'exposition permanente qui constitue également un lieu de passage fréquent des touristes. Le CDTM a ainsi identifié 27 adhérents qui participeront aux expositions tout au long de l'année, répartis en 6 secteurs d'activité variés dont la peinture, la photographie, la vannerie, la broderie et l'agriculture. Chaque artisan pourra exposer deux fois dans l'année, avec une durée d'exposition permanente de quatre semaines et l'obligation de présenter des produits différents à chaque participation.

Parallèlement, une délégation mahoraise a participé au salon international de l'agriculture qui s'est tenue à Paris du 21 février au 1^{er} mars. La manifestation a permis à huit producteurs de présenter diverses spécialités de produits agroalimentaires et cosmétiques issues de la production locale.

Journée internationale des langues maternelles

À l'occasion de la journée internationale des langues maternelles, l'association SHIME a organisé plusieurs événements le week-end du 20 au 22 février 2014. Outre les diverses manifestations culturelles tenues, l'occasion a surtout permis de relancer le débat sur l'introduction des langues vernaculaires (kibushi et shimaoré) dans l'enseignement à Mayotte. En effet, les langues maternelles des élèves mahorais sont aujourd'hui totalement absentes du système scolaire où seul le français y est enseigné. L'association SHIME organise ainsi un plaidoyer depuis plusieurs années pour la prise en compte du kibushi et du shimaore dans les écoles maternelles et primaires afin de faciliter l'apprentissage de la lecture dès les premières années de la scolarité des enfants.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		janv-15	118,5	0,2%	0,2%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		déc.-14	10 231	2,2%	56,7%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-14	35 477	-8,8%	14,3%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	déc.-14	470 016	-	7,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-14	379	-20,0%	31,6%
		cumulées	déc.-14	7 249	-	18,9%
	Taux de couverture	mensuel	déc.-14	1,07%	2,03 pt	0,14 pt
		cumulé	déc.-14	1,54%	0,22 pt	0,15 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	déc.-14	614	63,7%	21,1%
		cumulés	déc.-14	5 601	-	19,8%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-14	29 589	54,7%	7,7%
		cumulés	déc.-14	301 226	-	3,2%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	déc.-14	19,5	-24,5%	-24,6%
		cumulés	déc.-14	342,7	-	-1,9%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-14	1 727	-90,4%	-82,8%
		cumulées	déc.-14	76 649	-	-11,1%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		déc.-14	40 682	0,2%	2,3%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	déc.-14	273 703	-	5,1%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	déc.-14	11 487	14,9%	16,8%
		cumulée	déc.-14	122 005	-	5,4%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	déc.-14	227	23,4%	4,1%
		cumulées	déc.-14	2 619	-	10,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	déc.-14	845	23,4%	18,7%
		cumulées	déc.-14	9 488	-	7,5%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	déc.-14	2,9	253,6%	-
		cumulées	déc.-14	14,5	-	-76,9%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-14	28,4	278,8%	-
		cumulées	déc.-14	150,0	-	-69,0%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	0,30%	10/09/2014
	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 27/02/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

* hors prime d'Etat

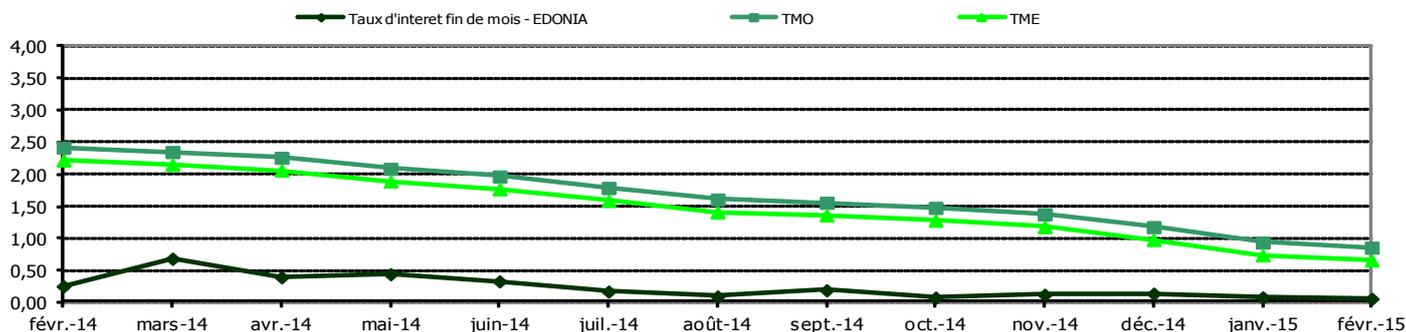
Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1280%	0,1440%	0,0860%	0,0640%	-0,0050%	0,0390%	0,1100%	0,2330%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1,18%	0,98%	0,74%	0,66%	1,38%	1,18%	0,94%	0,86%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
Autres prêts		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

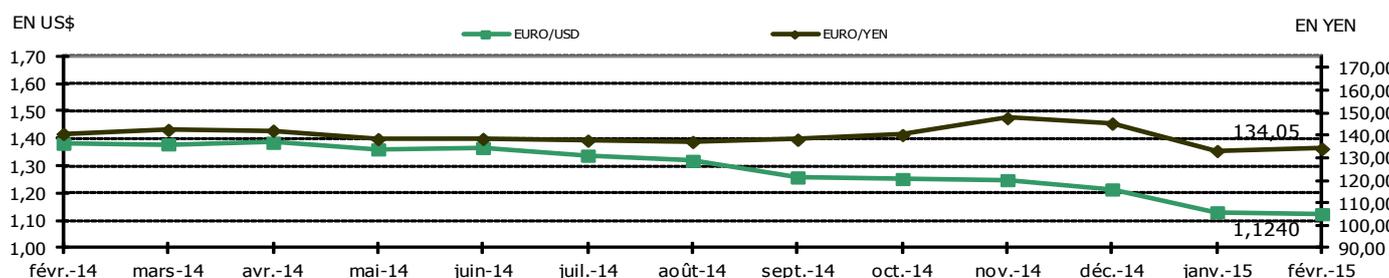
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1240	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0684	EURO/SRD (Surinam)	3,6937
EURO/JPY (Japon)	134,0500	EURO/BWP (Botswana)	10,7939	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0036
EURO/CAD (Canada)	1,3995	EURO/SCR (Seychelles)	15,7417	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1453
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7278	EURO/MUR (Maurice)	37,7209	EURO/BBB (La Barbade)	2,2386
EURO/SGD (Singapour)	1,5289	EURO/BRL (Brésil)	3,2579	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1022
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,7167	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0428	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3201,5441	EURO/XCD (Dominique)	3,0222	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 24 mars 2015 - Dépôt légal : mars 2015 - ISSN 1240 - 280X